

213C0092
FR0010841189-DIV02

23 janvier 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

(Alternext)

Le 22 janvier 2013, les sociétés VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA et NETGEM ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat à titre principal assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire initiée par NETGEM et visant la totalité des actions et obligations convertibles en actions VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA et NETGEM sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 22 janvier 2013 par les sociétés VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA et NETGEM.